

Maire _____  _____ Greffier-trésorier
---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

=====

**RÈGLEMENT NUMÉRO 331-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 331 FIXANT  
LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 8 janvier 2013 le Règlement 331 fixant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation des auditeurs de la municipalité de modifier la procédure d'indexation annuelle de la rémunération des élus mentionnée à l'article 5 du Règlement et de rendre le libellé intelligible ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 par Jean Giroux-Gagné et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement seront disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE le projet de Règlement numéro 331-1 modifiant le Règlement numéro 331 fixant le traitement des élus municipaux soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 5 du Règlement numéro 331 est remplacé par l'article 5 suivant :

Conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, à chaque début d'exercice financier subséquent à celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, une indexation de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée.

Le taux d'indexation sera équivalent à l'indice de prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada pour le mois d'octobre de l'année précédente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-  
trésorier

Avis de motion :	12 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	12 mars 2024
Adoption du règlement :	17 avril 2024
Publication et entrée en vigueur :	17 avril 2024